

TEPCV : Bilan de l'opération

« Rénovation de l'éclairage public sur les 13 communes du territoire » de l'ancien Pays de Murat

Le 21 décembre 2018

Désignée, en juillet 2016, « Territoire à Energie Positive et Croissance Verte » (TEPCV) par le Ministère de l'Environnement, la **Communauté de communes Pays de Murat s'est vue attribuer une subvention de 261.596,00 euros en faveur de la rénovation de l'éclairage public.**



Ayant constaté une surconsommation énergétique publique, la Communauté de communes a souhaité mener une action forte de rénovation de l'éclairage public sur les communes de son territoire en remplaçant les lampes le plus vétustes par des sources lumineuses d'une plus grande efficacité énergétique.

En plus de réduire la facture énergétique, cette action permet de garantir un éclairage de qualité adapté à l'usage, de limiter la pollution lumineuse et de sensibiliser les habitants à la consommation énergétique.

En partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal (SDEC), Hautes Terres Communauté a réalisé ce chantier pour le compte des 13 communes de l'ancien territoire de Pays de Murat.

Le montant total des travaux s'élève à 533.000,00 € Hors Taxes

Le SDEC a participé à hauteur de 164.803,60 € Hors Taxes

L'Etat, à travers la subvention TEPCV, a participé à hauteur de 261 596 € Hors Taxes

La Communauté de commune a participé à hauteur de 106 600 € Hors Taxes

Concrètement, ce sont **996 lampes qui ont été changées sur tout le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Murat.**

Sur la commune d'Albepierre-Bredons	remplacement de 66 lampes vétustes
Sur la commune déléguée de Celles	remplacement de 40 lampes vétustes
Sur la commune déléguée de Chalinargues	remplacement de 40 lampes vétustes
Sur la commune de Dienne	remplacement de 60 lampes vétustes
Sur la commune déléguée de Chastel-sur-Murat	remplacement de 33 lampes vétustes
Sur la commune de La Chapelle-d'Alagnon	remplacement de 37 lampes vétustes
Sur la commune de Laveissenet	remplacement de 31 lampes vétustes
Sur la commune de Laveissière	remplacement de 138 lampes vétustes
Sur la commune de Lavigerie	remplacement de 52 lampes vétustes
Sur la commune de Murat	remplacement de 299 lampes vétustes
Sur la commune déléguée de Neussargues-Moissac	remplacement de 203 lampes vétustes
Sur la commune de Virargues	remplacement de 9 lampes vétustes

On peut estimer que la consommation annuelle en matière d'éclairage public sur l'ensemble des 13 communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Murat, auparavant évaluée à 1.253.780 KWh, est d'ores et déjà réduite de 215.369 KWh. L'économie financière pour les dépenses de fonctionnement des communes est estimée à 28 070 euros.

L'appel à projet TEPCV :

Un **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** est un territoire **d'excellence de la transition énergétique et écologique**. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un **programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe**.

Les conventions financières TEPCV financent des actions concrètes dans les 6 domaines de la Transition Ecologique et Energétique :

- La réduction de la consommation d'énergie
- La diminution des pollutions et le développement des transports propres
- Le développement des énergies renouvelables
- La préservation de la biodiversité
- La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets
- L'éducation à l'environnement

